Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Le directeur général des Hospices cantonaux s'en va

Dans la perspective d'une prochaine réorganisation des Hospices cantonaux, le Conseil d'Etat et M. Pierre-André Grandchamp ont décidé, d'un commun accord, de ne pas poursuivre leur collaboration, le mandat de M. Pierre-André Grandchamp arrivant à échéance le 15 avril 2002. Dès cette date, c'est M. Henri Corbaz, Directeur a.i. du CHUV qui assurera l'intérim.

Entré en fonction en février 1998, M. Pierre-André Grandchamp avait conclu un contrat pour une durée de quatre ans.

Sous son égide, les Hospices ont introduit et développé le transfert de technologies médicales, avec la création du bureau Pactt, qui travaille aujourd'hui en collaboration étroite avec l'Université de Lausanne. Ils ont également amélioré les procédures d'élaboration et d'évaluation du contrat de prestations conclu chaque année entre l'Etat et les Hospices. La planification stratégique des Hospices a été redéfinie, en particulier s'agissant de la pédiatrie. Ils ont aussi concrétisé toute une série d'adaptations des institutions sanitaires cantonales aux besoins de notre société (création du Centre de neurosciences à Cery, modernisation de la Maternité et du Centre des urgences du CHUV, Centre de traitement psychiatrique d'Yverdon-les-Bains par exemple).

M. Pierre-André Grandchamp a présidé à l'élaboration d'un projet de réorganisation de la structure des Hospices cantonaux qui sera soumis prochainement au Conseil d'Etat. Elle vise le renforcement de l'intégration des activités hospitalo-universitaires somatiques, psychiatriques et de santé communautaire. Le mandat du Directeur général des Hospices cantonaux arrivant à échéance au moment où cette réorganisation pourrait intervenir, le Conseil d'Etat et M. Pierre-André Grandchamp ont décidé, d'un commun accord, de ne pas le renouveler.

Dès le 15 avril prochain, M. Henri Corbaz assurera l'intérim de la direction générale des Hospices. Le Conseil d'Etat mettra le poste au concours dans une perspective de direction générale regroupée entre les Hospices cantonaux et le CHUV.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 avril 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021/ 316 50 00